



Prime de Fin de Contrat Durée Déterminée

Par **Rivalland Caroline**, le **10/08/2017** à **20:30**

Bonsoir,

Dans le cadre d'une fin de contrat à durée déterminée normale, avec s'il le faut la transmission à mon employeur d'une lettre indiquant ma volonté d'arriver à ce terme sans renouvellement, est il légal de me retirer le droit à ma prime de fin de contrat en me proposant un autre cdd voire un cdi?

Merci,

Cordialement,

C.R.

Par **P.M.**, le **10/08/2017** à **21:17**

Bonjour,

Il n'y a que si l'employeur vous propose un CDI que l'indemnité de fin de contrat n'est pas due...

Il aurait mieux valu ne pas prévenir l'employeur que vous ne souhaitiez pas de renouvellement ou de CDI...